

Conseil municipal | Séance du 2 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2020-07-02-30 | Finances communales - Demande de remise gracieuse - Déficit de caisse régie de dépenses
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'An deux mille vingt, le 02 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Monsieur Ahmed Akkari

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Le procès-verbal de vérification du 3 décembre 2019 concernant la régie de dépenses du Centre Désiré,

Considérant :

- Qu'une procédure de mise en débet de Monsieur Hénine a été engagée pour les deux factures réglées et non prévues dans l'acte constitutif de la régie,
- Le déficit constaté de 260,05 € dans la caisse de la régie.
- Le courrier adressé à Monsieur Hénine, régisseur, lui notifiant l'ordre de versement du déficit constaté
- Comme le prévoient les dispositions du décret, que le régisseur concerné a sollicité un sursis de versement et une demande de remise gracieuse de la somme portée à sa charge.
- Les circonstances à l'origine du déficit de caisse susvisé,

Décide :

- De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de dépenses du centre Désiré, pour le déficit de 260,05 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 4 mars 2020.
- De procéder à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 260,05 €,.

Précise que :

- Cette somme sera imputée au budget principal de la ville

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/07/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200702-lmc117531-DE-1-1

Affiché ou notifié le 7 juillet 2020